

Focus Natura 2000

Marais et falaises des coteaux de Gironde
Estuaire de la Gironde : marais de la rive Nord



NOTRE NATURE
PRÉCISÉMENT

ÉDITO

Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement, de dominer ou de passer des animaux aux êtres humains. C'est pourquoi l'apparition de la COVID-19 a mis en évidence l'importance de préserver la biodiversité, ce réseau de vie qui nous protège et dont la perte fragilise l'équilibre naturel.

La COVID-19 nous offre ainsi l'occasion de repenser notre relation avec la nature, en conciliant enjeux écologiques et activités humaines, le principe même du réseau Natura 2000.

Dans ce huitième Focus, je vous propose de découvrir le réseau des Échappées Nature du Conseil départemental qui participe à la préservation de ces réservoirs de biodiversité remarquable présents au sein du site Natura 2000. Également au sommaire : un zoom sur les actions portant sur un groupe d'espèces à forts enjeux sur le site, mais également à l'échelle nationale : les chauves-souris. La mauvaise presse, injustifiée, qu'elles ont pu subir au cours des siècles, ne doit pas faire oublier les grands services qu'elles nous rendent ! Et pour finir, la découverte du Cuivré des marais vous fera attendre le printemps avec impatience. Je vous souhaite une bonne lecture.

Françoise Fribourg

Vice-présidente en charge de la protection et de la mise en valeur de l'environnement
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Natura 2000 en action

Après une édition 2016 réussie avec une centaine de participants, la **Nuit de la Chauve-Souris** s'est installée en 2020 entre marais et falaises, sur le port de la commune de **Mortagne-sur-Gironde** avec le soutien de la commune, du domaine de la Gravelle et du Conseil départemental à travers son réseau Échappées Nature (voir ci-contre). En raison des précautions sanitaires liées à la COVID-19, les 25 premiers inscrits ont pu profiter des connaissances de Maxime Leuchtmann, de l'association Nature Environnement 17, à travers une soirée organisée en 2 temps : une présentation en salle, suivie d'une **sortie d'observation**, mais aussi d'écoute grâce aux Batbox, ces boîtiers permettant de rendre audibles les cris des chauve-souris.



© Nature Environnement 17

L'association NE 17, en partenariat avec la CARA et le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne, porte un projet triennal couvrant 3 sites Natura 2000, dont l'objectif est la **recherche de nouvelles colonies de chauves-souris dans le patrimoine bâti**. Ce projet, d'un montant total de 34 300 €, est **co-financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Conseil départemental de la Charente-Maritime et la CARA**. Deux chiroptérologues (experts des chauves-souris) sillonnent donc le territoire depuis l'été 2020 selon le calendrier suivant : « Presqu'île d'Arvert » en 2020, « Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents » en 2020 et 2021, « Marais et falaises des coteaux de

Gironde » en 2022. Cette action figure dans le document d'objectifs du site, en parallèle du **suivi de deux colonies** déjà connues à Mortagne-sur-Gironde et à Saint-Bonnet-sur-Gironde. **Tous les hivers et tous les étés**, NE 17 ainsi que le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine** procèdent au comptage de plusieurs espèces de chauves-souris afin d'améliorer la connaissance sur celles-ci. Les sites suivis accueillent principalement le **Grand rhinolophe**, le **Murin à oreilles échancrées** et le **Minioptère de Schreibers** dont les effectifs totaux peuvent atteindre **400 individus** toutes espèces confondues. **La colonie de Grand rhinolophe présente à Mortagne-sur-Gironde est ainsi l'une des plus importantes du département** !

Le Département, en lien étroit avec ses partenaires, **protège, aménage et gère les espaces naturels sensibles à fort potentiel écologique et accessibles au public**. Conscient de la richesse et de la fragilité de son patrimoine naturel et paysager, le Département le préserve et le valorise **depuis plus de 45 ans, dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Le réseau «**Échappées Nature**», rassemblant les ENS, repose sur un programme d'actions articulé autour de **5 axes**, déclinés en 15 fiches-actions, défini dans le **Schéma Départemental d'Espaces Naturels Sensibles (SDENS)** applicable sur la période **2019-2029**.



© Cara

1) ACQUÉRIR L'achat des terrains protège durablement les espaces naturels sensibles et permet d'effectuer des travaux. Cependant, tous les ENS ne sont pas la propriété du département.

2) CONNAÎTRE Des études, des suivis scientifiques sont régulièrement réalisés sur chaque site, afin d'identifier leur intérêt et leur fragilité écologique.

3) GÉRER Pour maintenir et développer l'intérêt écologique des espaces naturels sensibles, des travaux d'entretien et de restauration des milieux appropriés, tels que la fauche, le pâturage, ou la démolition de bâti sont mis en œuvre.

4) AMÉNAGER/VALORISER Les Échappées Nature accueillent le grand public grâce à des aménagements appropriés à leur fragilité et à votre sécurité : panoramas, sentiers d'interprétation, maisons de sites...

5) MOBILISER/COMMUNIQUER Le Département ne mobilise pas moins d'une trentaine de partenaires (associations, collectivités, Conservatoire du Littoral, Office National des Forêts, etc.) pour déployer ces actions de préservation et de valorisation.

Sur le site Natura 2000, les ENS identifiés sont les suivants : **forêt de Suzac, site éclaté des pelouses calcicoles et des coteaux de Gironde, marais de Gironde, Chenac, Pousseau, Talmont, Barrails et Chenaumoine**. Sur ces secteurs, le **Conseil départemental participe financièrement (40%)** et techniquement à des **actions relevant des 5 axes du SDENS** proposées par des communes, associations, gestionnaires... La CARA, au titre de l'animation Natura 2000, a ainsi pu rendre gratuite la Nuit de la Chauve-souris en 2020 et consolider le projet de recherche de colonies de chauves-souris dans le patrimoine bâti (voir ci-contre).

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS
FONCIER	A - Poursuivre et renforcer la protection des ENS par la maîtrise foncière	A1 : Mise en oeuvre d'une stratégie foncière priorisée par le Département (veille foncière, acquisitions) A2 : Soutien à la stratégie foncière des ENS pilotés par les partenaires
CONNAISSANCE	B - Améliorer la connaissance des sites et des enjeux départementaux	B1 : Définition d'un programme d'acquisition des connaissances (sites, espèces emblématiques) B2 : Réalisation des études et diagnostics scientifiques
GESTION	C - Assurer la gestion des milieux naturels des sites ENS	C1 : Élaboration de plans de gestion ENS C2 : Gestion des milieux naturels des ENS pilotés par le Département C3 : Gestion des milieux naturels des ENS pilotés par les partenaires C4 : Gestion hors ENS des espèces emblématiques
AMÉNAGEMENT & VALORISATION	D - Sensibiliser au patrimoine naturel et paysager et à la biodiversité de la Charente-Maritime en s'appuyant sur le réseau des ENS	D1 : Définition d'une stratégie globale d'ouverture au public et d'aménagement des ENS D2 : Définition d'une politique d'éducation à l'environnement centrée sur la valorisation des ENS et des espèces emblématiques D3 : Mise en oeuvre des actions d'aménagement de sites et de valorisation (animations, outils) du patrimoine naturel
GOUVERNANCE	E - Mettre en place l'organisation et les moyens pour la mise en oeuvre de la stratégie ENS F - Structurer une gouvernance pour le réseau G - Rendre la politique ENS visible et lisible	E1 : Définition et actualisation des instances, outils et moyens du suivi et de l'évaluation du SDENS F1 : Suivi et évolution du réseau ENS F2 : Définition de la politique partenariale et des modalités de soutien G1 : Élaboration et mise en oeuvre d'un plan global de communication de la politique ENS

À SAVOIR

Le ENS en quelques chiffres-clés :

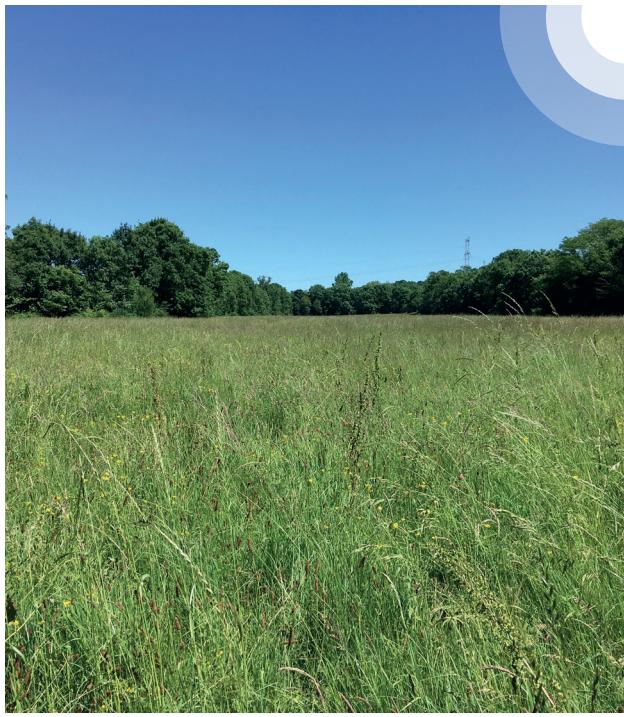
Sur le département

- 130 sites ENS sur 106 000 ha
- 8% du département couvert
- dont 50 sites prioritaires sur 52 100 ha
- 14 maisons de site

Sur le site Natura 2000

- 8 sites ENS dont 3 prioritaires
- 2 maisons de site
(Parc de l'estuaire, Vitrezay)

Les prairies



© CARA

Les prairies sont des **milieux herbacés** de façon continue, ne présentant **pas beaucoup de ligneux** (arbres, arbustes) ; hormis les haies ou vergers éventuellement présents. Les prairies présentes sur le site sont qualifiées de **mésophiles**, c'est-à-dire qu'elles sont composées d'espèces évoluant dans des **conditions climatiques modérées**. La flore présente est très différente d'une prairie à l'autre et varie principalement selon deux facteurs : **l'humidité du milieu et les pratiques agricoles** (fertilisation, pâturage, fauche, etc.).

Sans l'intervention de l'homme, les prairies **évolueraient naturellement vers des forêts**. Or les prairies jouent de nombreux rôles pour d'innombrables espèces animales : **habitat de reproduction et d'alimentation** pour certains papillons, comme le Cuivré des marais (voir ci-contre), **zone de chasse** pour les oiseaux et les chauves-souris, **zone d'alimentation** pour tous les insectes polliniseurs dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Bien qu'il n'y ait pas de flore typique de ces milieux, ces prairies sont souvent **très fleuries**.

Afin d'éviter la colonisation de ce milieu ouvert par les ligneux et donc la disparition de cet habitat d'intérêt, une **fauche tardive** (à la fin de l'été) avec **export des produits de fauche** et/ou du **pâturage extensif** (un nombre limité d'animaux/ha) est préconisé. L'abandon de l'élevage et la déprise agricole sont les principales menaces pesant sur ce milieu abritant une grande diversité d'espèces animales.

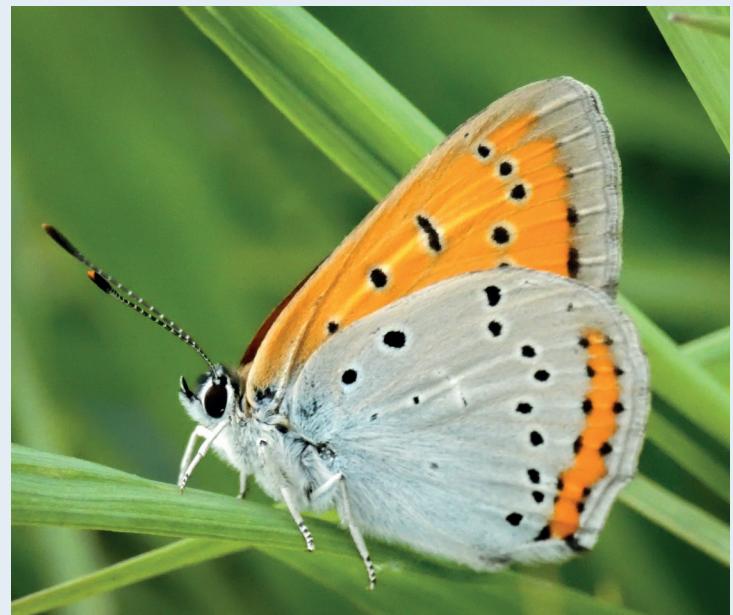
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan cedex. Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER et Natura 2000), l'Etat et la CARA.



« Le Cuivré des marais »

Le site Natura 2000 compte officiellement deux espèces de rhopalocères (terme scientifique désignant les papillons de jour) d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais et l'Azuré du Serpolet. **Hôte des prairies humides**, le Cuivré est exigeant quant aux conditions à réunir pour l'observer :

- présence de grands **Rumex** sur ou en périphérie de la parcelle
- présence de **plantes à fleurs**
- couverts herbacés **d'au moins 20 cm de haut**



© Henryk - Adobe Stock

La prairie proposée ci-contre est un bel exemple de milieu favorable. Ce papillon a la particularité d'avoir **deux générations**, procurant ainsi plus de chance de l'observer : dans notre région, le premier pic, le plus important, se situe entre la **mi-mai et début juin** ; la seconde génération est en vol entre **début août et début septembre**.

Les pratiques agricoles intensives (*les Rumex considérés comme des mauvaises herbes, drainage, fauche précoce détruisant les œufs du papillon, etc.*) et le changement climatique, qui accentue les épisodes de canicule, sont les principales menaces pour cette espèce classée vulnérable sur la liste rouge régionale, et dont les **effectifs sont très faibles et dispersés** sur le site Natura 2000.

Si vous avez l'opportunité d'observer ce papillon sur le site, n'hésitez pas à transmettre votre observation à l'animatrice du site Natura 2000 à l.renon@agglo-royan.fr

Directeur de la publication : Vincent BARRAUD

Coordination éditoriale : Leïla RENON

Comité de rédaction : Antoine BIGOT, Alexandre Garcia, Leïla RENON, Clémentine GUILLAUD

Maquette : Agence DOSCOCO

Conception : Audrey PENAUD

Photos : CARA, Adobe Stock

Couverture : Adobe Stock

Impression : Imprimerie Atlantique Offset

Édition : décembre 2020

